

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, GRANTCOLA Lorena, BOUTHORS Patrice

Procurations :

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de M. MOREAU Michel
M. FAVRE Daniel a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena
M. HERAUD Stéphane a reçu procuration de M. BOUTHORS Patrice

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAROBBIO

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: /
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

5.3. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (DECRET N° 2026-301 DU 21 AVRIL 2026)

Monsieur le Maire,

INFORME que les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026, afin de procéder au renouvellement partiel du Sénat. Cette échéance est fixée par le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux.

SOULIGNE, qu'en application du décret précité, les Conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

PRECISE que la mise en œuvre opérationnelle des dispositions électorales fait l'objet de la circulaire ministérielle du 6 mai 2026, NOR : INTP2611651C, qui précise les modalités pratiques d'organisation de la désignation des délégués et de leurs suppléants. Cette circulaire constitue un document d'instruction à destination des préfetures et des collectivités territoriales.

INDIQUE, conformément à l'arrêté préfectoral PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026, que la désignation des délégués constitue une étape importante dans la préparation des élections sénatoriales.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-15,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 (NOR : INTP2611651C) relative à la désignation des délégués et de leurs suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026,

Considérant que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026,

Considérant que les Conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à cette désignation conformément aux dispositions du code électoral,

Considérant que le nombre de délégués à élire pour la commune est fixé à 15 et le nombre de suppléants à 5,

Considérant que les opérations électorales se déroulent au scrutin secret et selon les modalités prévues par les textes précités,

Considérant les dépôts des listes « Vivre Veigy-Foncenex » le 03/06/2026 et « Agir ensemble » le 03/06/2026,

Le Conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote :

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 27

A OBTENU :

Liste « Agir ensemble » : 21 voix

Liste « Vivre Veigy-Foncenex » : 6 voix

Nombre de sièges exact attribués :

Liste « Agir ensemble » : 16 (dont 12 délégués et 4 suppléants)

Liste « Vivre Veigy-Foncenex » : 4 (dont 3 délégués et 1 suppléant)

Article 1

Le Conseil municipal a procédé, lors de la séance du 5 juin 2026, à la désignation des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

Sont désignés délégués :

- Mme LAFOURCADE Charlotte - Liste « Agir ensemble »
- M. LONJON Stéphane - Liste « Agir ensemble »
- Mme MURAZ Sophie - Liste « Agir ensemble »
- M. HOGBÉ-NLEND Frédéric - Liste « Agir ensemble »
- Mme PAHUD Laetitia - Liste « Agir ensemble »
- M. MORIN Mickaël - Liste « Agir ensemble »
- Mme ROSSIAUD Aurélie - Liste « Agir ensemble »
- M. DALHEIMER Philipp - Liste « Agir ensemble »
- Mme GRANTCOLA Lorena - Liste « Agir ensemble »
- M. MOREAU Michel - Liste « Agir ensemble »
- Mme LANOVAZ Catherine - Liste « Agir ensemble »
- M. DONZEL Cédric - Liste « Agir ensemble »
- M. BOUTHORS Patrice - Liste « Vivre Veigy-Foncenex »
- Mme LEVA Hélène - Liste « Vivre Veigy-Foncenex »
- M. HERAUD Stéphane - Liste « Vivre Veigy-Foncenex »

Sont désignés suppléants :

- Mme MILLART Virginie - Liste « Agir ensemble »
- M. FAVRE Daniel - Liste « Agir ensemble »
- Mme LAZZARINI Christine - Liste « Agir ensemble »
- M. GAULTIER Erwan - Liste « Agir ensemble »
- Mme PIGNIER Florence - Liste « Vivre Veigy-Foncenex »

Article 2

Les conseillers municipaux élus présents ont été invités à faire connaître leur éventuel refus d'exercer leur mandat.

À défaut de manifestation expresse, leur désignation est réputée acceptée.

Les conseillers municipaux élus absents seront informés de leur élection dans un délai de 24 heures à compter de la séance.

Article 3

Le procès-verbal des opérations électorales, établi conformément aux dispositions du code électoral, est annexé à la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 1^{er} 11 JUIN 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 5 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

11 JUIN 2026





Le secrétaire de séance – Michel CAROBBIO

